# COMMUNE de LE CUING

## Compte-rendu du conseil municipal
## du 03/03/2022 à 20 heures 30

**Présents :** L. André, A. Cier, E. Conques (retard 20h40), D. Dupuy, F. Fourcade, J. Guilhot, N. Lacroix, C. Mortier, E. Saez, P. Vincent, F. Fourcade

**Absents excusés** : M. Perronnet

**Secrétaire de séance** : P.Vincent

### 1. Compte rendu du dernier conseil

Approbation du dernier compte rendu

Délibération du conseil :

Pour : 9

Contre :0

Abstention :0

### 2. Délibération - Révision des loyers

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la législation des HLM prévoit la possibilité d'augmenter une fois par an les loyers ; elle propose l'augmentation du loyer des logements communaux de la Résidence du Château d'Eau (presbytère) et de l'école (chemin de la Cabanère). Cette révision doit se faire conformément aux contrats de bail en vigueur sur la base des variations de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE (2ème trimestre 2020 : 130.57 ; 2ème trimestre 2021 : 131.12 – variation annuelle : + 0.42%).

| Logement | Tarif actuel loyer logement | Nouveau loyer applicable | Charges + | Tarif loyer garage + |
|---|---|---|---|---|
| 1 chemin de la Cabanère | 362.17 € | **363.69 €** | / | / |
| 3 chemin de la Cabanère | 382.86 € | **384.47 €** | / | / |
| Apt 0001 presbytère | 279.27 € | **280.44 €** | + 22.16 € | + 44.44 € |
| Apt 0002 presbytère | 290.79 € | **292.01 €** | + 22.16 € | + 44.44 € |
| Apt 0003 presbytère | 309.46 € | **310.76 €** | + 22.16 € | + 44.44 € |
| Apt 0004 presbytère | 293.68 € | **294.91 €** | + 22.16 € | + 44.44 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer les loyers des logements communaux comme indiqué ci-dessus à compter du 1er mars 2022.
- Décide d'augmenter les charges et tarifs loyers garages de 1%.

Délibération du conseil :
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

## 3. Motion de soutien au lycée Gourdan-Polignan

Le rectorat de Toulouse prévoit à la rentrée prochaine de fermer :

-Le CAP « peintre carrosserie »
-Une demi-section en bac professionnel « Maintenance des équipements industriels »
-Une demi-section en BTS « travaux publics » au lycée Paul Mathou.

Cette décision inique aurait de graves conséquences :

-Pour nos jeunes qui seraient voués à quitter le Comminges afin de recevoir une formation équivalente, laissant sur le carreau ceux qui sont le moins mobiles et renforçant ainsi les inégalités sociales.
-Pour les entreprises du Comminges qui ont des besoins en jeunes formés et qui ne pourront plus recruter de jeunes locaux pourtant les plus enclins à travailler en Comminges. Le projet du rectorat a un caractère absurde et égard les besoins en matière d'emploi sur le bassin.
-Pour la communauté éducative du lycée qui voit ses moyens décroitre et craint qu'à terme le Comminges n'ait plus une offre de formation hétéroclite à proposer à nos jeunes, ce qui accentuerait ainsi les inégalités de traitement.

Nous refusons la logique comptable du rectorat qui assèche les moyens des lycées ruraux comme le nôtre. Nous invitons à être à la hauteur des préoccupations affichées du ministère de l'éducation nationale concernant l'ambition des élèves et leurs familles ainsi que le rayonnement des territoires ruraux en abandonnant son projet de fermeture et de réduction des sections au sein du lycée Paul Mathou.

Vu le projet de motion,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, délibère et décide :

- ADOPTER la motion contre la fermeture du CAP « peinture carrosserie », d'une demi-section en BAC professionnel « maintenance des équipements industriels », d'une demi-section en BTS « travaux publics » au lycée Paul Mathou.

Délibération du conseil :
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

## 4. Tenue du bureau de vote des élections présidentielles

Les élections présidentielles auront lieu le 10 et 24 Avril, une rotation de tenue du bureau de vote à été mis en place.

## 5. Changement de poste et contrat pour Mme Cauhapé Fabienne

A la suite du départ de Madame CAUHAPE Pilar, le Conseil Municipal a décidé que Madame CAUHAPE Fabienne reprenne le poste, à compter du 1er mars 2022.

Délibération du conseil :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

## 6. Points divers

### 6,1 Prime départ retraite de Mme Pilar Cauhapé

Mme Pilar Cauhapé est à la retraite depuis le 01/03/2022, le Maire propose de lui verser une prime de départ. Une prime de 500 € est proposée,

Délibération du conseil :

Pour :10
Contre :0
Abstention :0

### 6,2 Demande de concert du groupe DJECKO

Le groupe DJECKO propose à la municipalité la possibilité de faire un concert à l'église le 9 Avril à 17h. Le groupe propose 2 alternatives afin de se rémunérer, la commune verse 700€ ou chaque personne présente au concert donnera une participation et la commune complétera afin d'arriver à la somme des 700€.

Le conseil municipal est d'accord pour le concert mais ne donnera aucune participation.

### 6,3 Convention d'entretien avec la communauté de communes

Un devis d'entretien des espaces verts a été établi par la 5C, il s'élève à la somme de 4800€ avec un certain nombre de passages durant l'année. A ce jour le SIVOM n'a toujours pas fait de devis.

Le conseil municipal propose de demander un devis à l'AGAPEI à Saint-Gaudens

### 6,4 Rebouchage des trous chemin de la lande

Mr Camillo Sébastien demande à la commune de faire livrer 2 camions de cailloux afin de reboucher les trous présents sur le chemin, il se charge de les reboucher. Le conseil municipal donne son accord

Fin du conseil municipal à 21h40